

CEREO

BREF

BULLETIN DE RECHERCHE | OCTOBRE 1989 | SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

EN SORTANT DE L'ÉCOLE QU'ONT-ILS RENCONTRÉ ? (Bilan 1976-1988)

Moins d'emploi, mais aussi moins de chômage grâce aux "mesures jeunes"... Plus de jeunes poursuivent plus longtemps leurs études, mais, à même niveau, ils sont plus nombreux à sortir non diplômés... Voici quelques caractéristiques de la situation des jeunes observée quelques mois après leur sortie du lycée ou du collège depuis 1976. Avec le resserrement des emplois, les embauches deviennent de plus en plus sélectives sur les profils de formation. Les différences se creusent entre qualifications scolaires. Jouent : la classe de sortie, les diplômes et, sans doute encore davantage, la spécialité de formation. On voit que, globalement, les filières techniques industrielles conduisent plus directement à un emploi - surtout si elles sont sanctionnées par un diplôme - que les filières tertiaires.

Depuis une douzaine d'années, la transformation de la situation des jeunes quelques mois après leur sortie de l'enseignement secondaire est considérable. De banale, l'occupation d'un emploi est devenue presque rare (1). En 1988, moins d'un jeune sur cinq occupe un emploi sept mois après avoir quitté le collège ou le lycée. Si l'on s'en tient aux jeunes effectivement présents sur le marché de l'emploi - en excluant donc les apprentis, les inactifs et les départs au service national - les signes de dégradation des conditions d'insertion sont encore plus clairs : alors qu'en 1976-78, trois quarts des sortants de l'enseignement secondaire occupaient un emploi neuf mois après avoir quitté le système éducatif ; en 1988, il

n'y en a plus que 30 %. Cette baisse de la part des jeunes au travail est continue bien que nettement ralentie ces dernières années. Les difficultés d'insertion, plus grandes pour les sortants de l'enseignement secondaire que pour les diplômés du supérieur, apparaissent aujourd'hui considérablement accentuées (2).

UN ESPACE NOUVEAU ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI S'EST INSTITUTIONNALISÉ

La décennie 80 est marquée par la généralisation du passage des sortants du secondaire par un état particulier, inexistant antérieurement : les "mesures jeunes" ; sept mois après leur sortie de l'école, près d'un

(1) Dans cet article, l'emploi se comprend à l'exclusion des "mesures jeunes" et de l'apprentissage. Il recouvre donc les contrats de travail de droit commun et les emplois non salariés.

(2) Voir, en particulier, à titre de comparaison (Pigelet, 1985 et 1989).

tiers des jeunes scolarisés en 1986 étaient concernés (3). Deux ans après, deux tiers sont passés au moins par l'une de ces formes d'emplois atypiques - cette proportion s'élève à 75 % pour les jeunes filles (Combes et Zilberman, 1988).

L'entrée des jeunes dans la vie active s'intensifie donc, voire se systématisé, sous la forme d'emplois particuliers (TUC, SIVP, CA, CQ...). Les politiques de l'emploi institutionnalisent un espace nouveau entre la formation initiale et l'activité professionnelle.

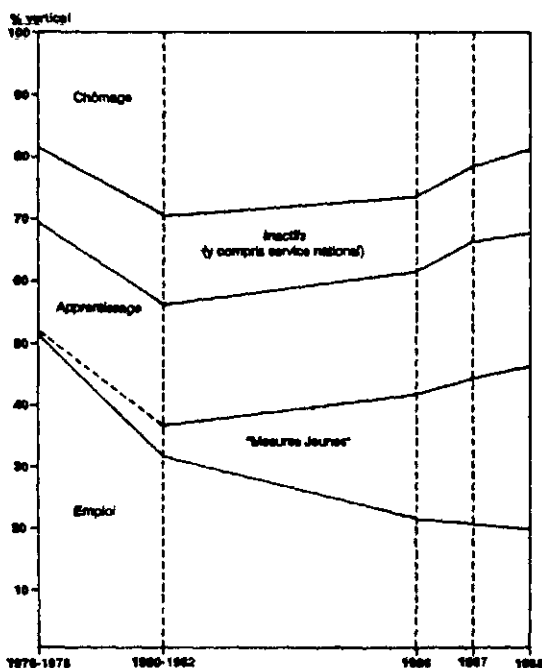
Les "MESURES JEUNES" regroupent, en 1988, les formules institutionnelles suivantes :

- Contrats de qualification (CQ) et d'adaptation (CA) ;
- Travaux d'utilité collective (TUC) ;
- Stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) ;
- Stages en alternance.

À l'enquête de février, les jeunes dans l'une de ces mesures se répartissent comme suit : 7 % en CA ou CQ, 53 % en TUC, 17 % en SIVP, et 23 % en stages en alternance.

Si l'efficacité à terme d'un tel dispositif sur le processus d'insertion reste à démontrer, son impact positif sur l'évolution en dix ans du chômage observé sept mois après la fin des études est réel en "stocks". En effet, le chômage retrouve en fin de période son niveau initial (graphique 1) ; le mouvement de repli du chômage amorcé au début des années 80 est même exactement symétrique au mouvement de création et de développement des "mesures jeunes".

Graphique 1 : La situation professionnelle des jeunes sept mois après leur sortie de l'enseignement secondaire (1)
Observations 1976 - 1988



Source : CERÉQ - Enquêtes EVA.
(1) Évolution à neuf mois avec les enquêtes 1976-78 et 1980-82.

(3) Cette proportion est calculée sur l'ensemble du champ des sortants de l'enseignement secondaire à l'exclusion des poursuites de formation par la voie de l'apprentissage.

L'ENQUÊTE DÉCENTRALISÉE CERÉQ-DEP

Ces premiers résultats sont issus de l'enquête décentralisée réalisée en février 1988 auprès des jeunes sortis en 1987 de l'enseignement secondaire, soit sept mois après la fin de leur scolarité. Ils sont comparés aux précédentes vagues d'enquêtes de l'Observatoire des entrées dans la vie active (1976-78, 1980-82 et 1986).

Le dispositif décentralisé d'enquête nationale annuelle sur l'entrée des jeunes dans la vie active, conçu par le CERÉQ et la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale, fonctionne maintenant depuis trois ans.

L'enquête concerne tous les jeunes qui ont, au cours de l'année précédente, quitté un établissement de l'enseignement secondaire de l'Éducation nationale (collèges, LEP et lycées, privés ou publics) pour interrompre leurs études ; sont exclus les sortants de classes terminales de l'enseignement général. L'enquête se déroule par voie postale et porte sur la situation professionnelle au 1er février de l'année.

Le CERÉQ exploite exhaustivement, tous les deux ans, un échantillon national représentatif de 40 000 questionnaires dont la constitution permet des études interrégionales (Biret, 1988).

MOINS DE DIPLÔMÉS PARMIS LES SORTANTS AU NIVEAU V

Cette évolution des conditions d'insertion à l'issue de l'enseignement secondaire concerne une population elle-même en transformation.

D'abord, le nombre des jeunes entrant dans la vie active après le collège ou le lycée s'est réduit d'environ 12 % sur la période ; cela correspond à près de 80 000 jeunes en moins sur le marché du travail à la sortie de l'enseignement secondaire (4). Cette diminution souligne l'ampleur réelle de la réduction des embauches.

Ensuite, la qualification scolaire des sortants a sensiblement évolué sous l'effet des transformations à l'œuvre dans le déroulement des cursus d'études (Lemerle, 1988). Le trait dominant en est la très forte amélioration du rendement de l'enseignement technique court, marquée d'abord par la réduction des abandons en cours de cycle puis, à partir de 1980, par le prolongement de la scolarité au-delà du CAP et, plus encore, au-delà du BEP vers le brevet de technicien et maintenant vers le baccalauréat professionnel. L'enseignement professionnel se constitue progressivement en une véritable filière de formation en ouvrant des passages entre ses différents niveaux.

Ainsi, moins de jeunes se présentent sur le marché de l'emploi aux plus bas niveaux de formation

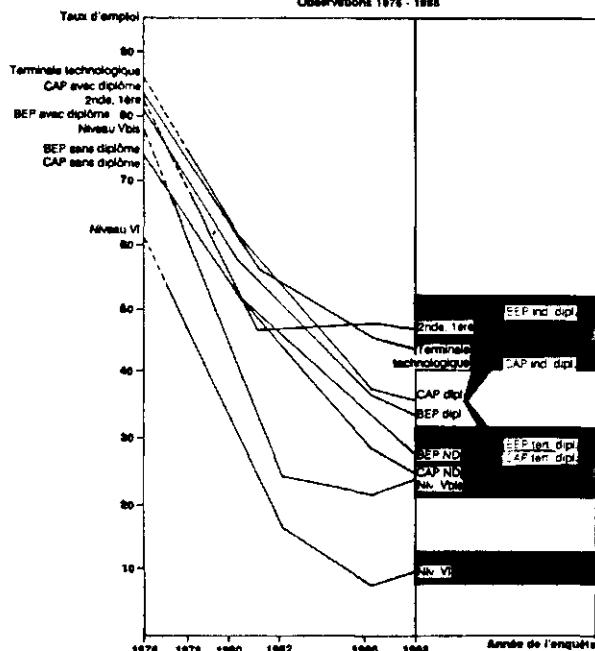
(4) Le bilan Formation-Emploi 1988 (CERÉQ-DEP-INSEE) évalue à un peu plus de 510 000 élèves le flux de sortants de l'enseignement secondaire en 1988 en les décomposant comme suit :
- 85 000 au niveau VI (6ème, 5ème, 4ème, CEP, CPPN, CPA) ;
- 75 000 au niveau Vbis (3ème, abandon en cours de cycle préparant au CAP ou en BEP) ;
- 275 000 au niveau V (année terminale de CAP ou de BEP, 2nde, 1ère) ;
- 70 000 au niveau IV secondaire (terminale du second cycle long).

(niveaux VI et Vbis). Par contre, à l'issue d'une classe terminale de CAP ou de BEP, ils sont aussi nombreux en 1988 qu'en 1976. L'enseignement technique court conserve donc une finalité professionnelle importante. Toutefois, ces sortants se présentent de moins en moins sur le marché du travail avec le diplôme de fin de cycle ; il est vrai que la possibilité pour les diplômés de prolonger leur scolarité au-delà du CAP ou du BEP contribue à accroître relativement les sorties de non-diplômés. L'effet est manifeste parmi les classes terminales de CAP industriels : la moitié des sortants n'ont pas le diplôme en 1988, alors que douze ans plus tôt on en comptait moins de 30 %. En même temps, les jeunes sortis directement des classes de seconde ou de première sont beaucoup plus fréquemment titulaires d'un diplôme de l'enseignement technique : 40 % ont un CAP ou un BEP en 1988 contre 12 % en 1976. Quant aux sortants d'une terminale technologique, ils sont moins nombreux, ils ont moins souvent le bac (63 % en 1988 contre 76 % en 1976) mais sont titulaires de plus en plus d'un CAP ou d'un BEP comme plus haut diplôme de formation.

UNE DISCRIMINATION CROISSANTE À L'EMBAUCHE

Même si la réduction des embauches de jeunes dès la sortie de l'école n'épargne aucun type de formation, la sélectivité croissante du marché de l'emploi se traduit par une très forte accentuation des discriminations entre les différents profils de sortants de l'enseignement secondaire.

Graphique 2 : Le taux d'emploi (1) des sortants actifs de l'enseignement secondaire
Observations 1976 - 1988



Pour 1988, on a distingué les sortants diplômés des classes de CAP ou BEP selon les groupes de spécialités industrielles ou tertiaires.
Source : CEREQ - Études EVA.
(1) Taux d'emploi = $\frac{\text{emploi}}{\text{recrutes}} \times 100$

En 1976, à l'exception du niveau VI, ils occupaient un emploi dans une proportion de 75 % à 85 % et si les jeunes issus du niveau VI paraissent déjà défavorisés, leur taux d'emploi s'élevait tout de même à 60 %.

En 1988, il en est tout autrement. Les jeunes de niveau VI sont quasiment exclus d'un accès direct à l'emploi depuis le début des années 80 : moins de 10 % des présents à ce niveau sur le marché du travail occupent un emploi sept mois après l'école. Quant aux autres sortants de l'enseignement secondaire, ils se différencient *grosso modo* en deux sous-ensembles ordonnés selon l'intensité des embauches réalisées sept mois après la fin des études :

- les sortants de l'enseignement technique court en échec scolaire, qu'ils aient abandonné leurs études en cours de cycle ou à l'issue d'une année terminale de CAP ou BEP sans réussir l'examen ainsi que les titulaires d'un CAP ou d'un BEP tertiaire. Seulement un quart d'entre eux, en moyenne occupent un emploi ;
- les titulaires d'un CAP ou d'un BEP industriels et les sortants du second cycle long (5). La part de l'emploi y est en moyenne de 45 % (elle s'étage en fait de 40 % à 50 %) séparant fortement ce groupe du précédent.

Sept mois après avoir quitté les études, la différenciation va donc aujourd'hui de la quasi-exclusion de l'emploi pour les plus basses qualifications scolaires à un taux d'emploi d'un sur deux pour les plus qualifiés des sortants de l'enseignement secondaire. Les spécialités de formation introduisent toutefois des distorsions dans une relation qui n'est pas strictement ordonnée selon le niveau de la classe de sortie et les diplômes possédés.

AU DÉPART DE LA VIE PROFESSIONNELLE, LE DIPLÔME ET LA SPÉCIALITÉ COMPTENT PLUS QUE LE CYCLE DE FORMATION

À niveau identique de formation, les titulaires d'au moins un diplôme se distinguent par un accès à l'emploi nettement plus fréquent (cf. tableau). En particulier l'obtention d'un diplôme de CAP ou de BEP industriels à l'issue de ces classes représente un net avantage ; cela joue peu dans les spécialités tertiaires, tout au moins dans les premiers mois suivant la sortie de l'école.

La détention d'un diplôme ne constitue pas seulement un atout pour accéder à un emploi, elle se traduit nettement dans la classification de l'emploi occupé. Ainsi les titulaires d'un CAP ou d'un BEP industriels intègrent-ils fréquemment des emplois d'ouvriers réputés qualifiés (graphique 3). Dans la

(5) Les sortants du second cycle long sont issus des classes terminales technologiques ou des classes de seconde et première générales ou technologiques.

Situation professionnelle
en février 1986 des sortants actifs (en %)

Classe de sortie	Emploi	Mesures	Chômage	Total
Niveau IV technologique :	43	38	19	100
Avec BAC	45	38	17	100
Avec CAP ou BEP	40	38	22	100
Non-diplômés	36	38	26	100
Niveau V long :	46	30	24	100
Avec CAP ou BEP	49	28	23	100
Non-diplômés	42	33	25	100
Niveau V technique court secondaire :	39	34	28	100
BEP diplômés (un BEP et un CAP)	51	29	20	100
BEP diplômés (un BEP)	43	36	21	100
BEP diplômés (un CAP)	43	27	30	100
BEP non-diplômés	37	35	28	100
CAP diplômés (un BEP ou un CAP)	42	29	29	100
CAP non-diplômés	26	43	31	100
Mention complémentaire CAP ou BEP	53	28	19	100
Niveau V technique court tertiaire :	26	48	26	100
BEP diplômés (un BEP et un CAP)	28	62	20	100
BEP diplômés (un BEP)	27	64	19	100
BEP diplômés (un CAP)	28	48	25	100
BEP non-diplômés	23	47	30	100
CAP diplômés (un BEP ou un CAP)	26	43	31	100
CAP non-diplômés	20	47	33	100
Mention complémentaire CAP ou BEP	38	19	43	100
Niveau Vbis :	24	43	34	100
Troisième	19	46	36	100
Technique	25	42	33	100
Niveau VI	9	50	41	100
Ensemble	30	42	29	100

Source : Enquête CEREQ - DEP, février 1986.

reconnaissance de la qualification, la possession du diplôme terminal apparaît même prédominante par rapport au cycle suivi, CAP ou BEP. Les formations tertiaires débouchent surtout sur des emplois d'employés dont la difficulté à apprécier la classification permet mal d'analyser la relation avec le diplôme.

La spécialité de formation - même appréhendée selon la dichotomie sommaire industrielle/tertiaire - délimite des conditions différenciées d'insertion.

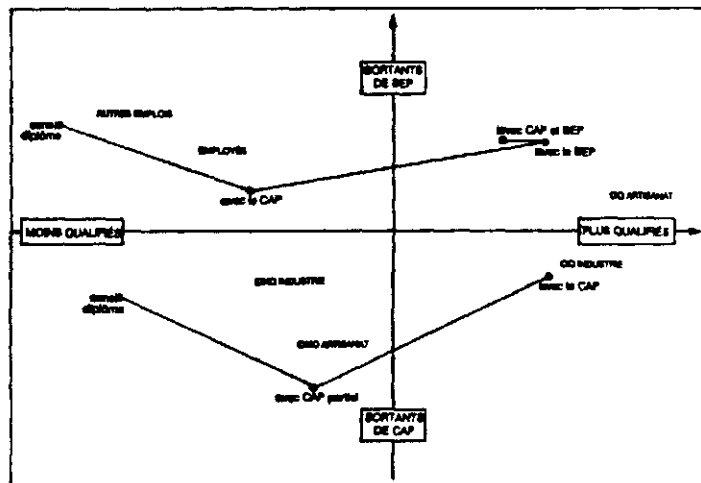
Dès la première enquête d'insertion auprès des sortants de CAP et de BEP réalisée par le CEREQ en 1976, on remarquait que le marché de l'emploi était davantage déterminé par la spécialité que par le cycle de formation suivi (CAP ou BEP). Ainsi, en général, les formations de type industriel offraient de meilleures chances de trouver une activité que les formations tertiaires (CEREQ, 1981). Le prolongement de la crise de l'emploi n'a fait que renforcer au cours des années 80 la pertinence de ces observations (6).

Cette opposition traditionnelle dans le processus d'insertion entre formation industrielle et formation tertiaire renvoie, pour partie, à deux formes de concurrence.

Dans l'accès aux emplois d'ouvriers à la sortie de l'école, la concurrence se borne essentiellement aux sortants de l'enseignement technique industriel court. Le nombre de

(6) Des travaux en cours au département des Entrées dans la vie active (EVA) menés, à un niveau fin, sur les spécialités de formation et mobilisant les enquêtes de cheminement disponibles devraient éclairer ces aspects et permettre notamment de préciser comment les discriminations observées quelques mois après la sortie de l'école se transforment, s'amortissent ou se distendent, tout au long de l'ensemble du processus d'insertion.

Graphique 1 : Sortants des spécialités industrielles au niveau CAP ou BEP



Premier plan factoriel de l'analyse des correspondances du tableau ci-dessus, avec la classification de l'emploi occupé, pour les jeunes sortants d'une classe terminale de CAP ou de BEP préparant aux spécialités industrielles, en février 1986.

sortants au niveau du baccalauréat qui débutent comme ouvriers est très faible (moins de 15 % des effectifs occupés).

Par contre, l'accès aux postes d'employés met les sortants de niveau V issus des disciplines tertiaires en concurrence avec ceux des niveaux IV et même III de formation et joue nettement en défaveur des sortants de CAP ou BEP, même diplômés. La difficulté à apprécier la classification de ces emplois favorise la concurrence entre des personnes de niveaux de formation très différents (7).

Jean-François Lochet et Yvette Grelet

RÉFÉRENCES CITÉES

BIRET J. (1988), "L'entrée en activité dans les régions des jeunes issus de l'enseignement du second degré", in "La population face à l'emploi", Espace Populations Sociétés n° 3.
 CEREQ (1981), Les anciens élèves de classes de BEP : analyse par spécialité et comparaison avec les CAP, Cahier n° 5-6 de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, La Documentation française, janvier.
 COMBES M.-C., ZILBERMAN S. (1988), "Les sorties de l'enseignement secondaire en juin 1986. Deux ans après où en sont-ils ?", CEREQ-BREF n° 37, novembre.
 CEREQ-DEP-INSEE (1989), Bilan Formation-Emploi 1986, INSEE-Résultats (à paraître).
 LEMERLE S. (1988), "Les sorties du système éducatif de 1976 à 1986", in Économie et Statistique n° 216, décembre.
 PIGELET J.-L. (1988), "L'insertion professionnelle des jeunes après le bac", in Formation Emploi n° 24, octobre-décembre.
 (1989), "Perspectives récentes sur l'insertion des diplômés des IUT et des STS", in Formation Emploi n° 26, avril-juin.

(7) La prise en compte d'autres éléments que le simple appellation d'employé, comme le salaire à l'embauche, par exemple, limiterait peut-être la portée de cette concurrence.